

D'autres documents nous apprennent encore que Humbert 1^{er} de la Tour du Pin, dauphin de Viennois et comte d'Albon, était débiteur envers Guillaume et ses deux frères Guy et Henri d'une somme de 2786 livres 10 sous viennois. Pour se libérer de cette somme, il leur délégua, par un acte du 17 juin 1298, 300 livres à prendre annuellement, pendant huit ans, sur une pension de 800 livres que le roi Philippe le Bel lui avait assignée sur son trésor du Temple à Paris (1).

Au mois de septembre 1307, nous voyons Guillaume d'Albon ratifier, avec ses deux frères, le traité conclu entre le roi Philippe le Bel et l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, qui obtint du prince la confirmation des droits régaliens et la promesse de ne lever aucun impôt dans sa juridiction, sans le consentement de son Eglise, avec l'interdiction pour les officiers du roi de tenir des assises en son nom dans la ville de Lyon (2). Quatre ans plus tard, Guillaume figure au nombre des seigneurs qui protestèrent, le 20 octobre 1311, contre les Philippines, édits royaux qui mettaient la noblesse de la province sous la suzeraineté directe de l'Eglise de Lyon et préparèrent la réunion du Lyonnais à la couronne de France (3). Guillaume d'Albon vivait encore en 1313, car il fut convoqué, le 2 août de cette même année, avec plusieurs autres chevaliers, et notamment Guy d'Albon son frère et Jean (de Varey?), co-seigneur de Châtillon d'Azergues, par Renaud de Sainte-Bonne, chevalier, pour fixer l'étendue du ressort de la sénéchaussée royale de Lyon (4).

A Guillaume succéda son fils aîné, Etienne d'Albon, chevalier. Mais nous ne connaissons de ce seigneur de Châtillon que l'alliance qu'il contracta avec Jacqueline de

(1) Mazures de l'Isle Barbe, p. 132.

(2) De Courcélles. Généalogie des d'Albon, p. 27.

(3) Menestrier. Hist. civile et consul. P. 427. — Monfalcon. Monumenta historiæ Lugdunensis, p. 457.

(4) Menestrier. Hist. civile et consul, p. 441, et Preuves, p. 88.